

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0171

## ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR DU 05 JUILLET 2021 AU 31 JUILLET 2021**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 23 juin 2021 de la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement au cours des Roches, allée Roland Barthes et allée des Noyers à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz (sur trottoir),

**CONSIDÉRANT** que GRDF est maître d'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** que la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

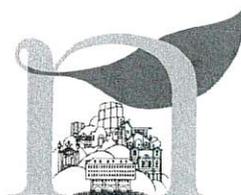
## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est autorisée à procéder à des travaux de terrassement et d'enfouissement au cours des Roches, allée Roland Barthes et allée des Noyers à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz (sur trottoir), **du 05 juillet 2021 au 31 juillet 2021.**

**ARTICLE 2 :** Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h00 et 17h30**. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage et la signalisation protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

1/3



# VILLE DE NOISIEL

0171

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR DU 05 JUILLET 2021 AU 31 JUILLET 2021 »

**ARTICLE 3 :** La réfection du trottoir se fera avec des enrobés rouges et du béton désactivé conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 4 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle.

**ARTICLE 5 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier, la première place de stationnement située côté droit du cours des Roches en direction du rond point des Noyers réservée à la société STPS, qui sera délimitée par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début des travaux.**

**ARTICLE 6 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société STPS,
- La société GRDF,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

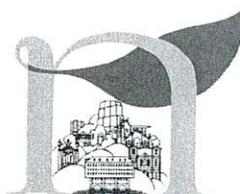
Fait à Noisiel, le 24 JUIN 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20210624-ARR2021\_0171-AR

# VILLE DE NOISIEL

0171

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU COURS DES ROCHES, ALLÉE ROLAND BARTHES ET ALLÉE DES NOYERS A NOISIEL (77186) POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR DU 05 JUILLET 2021 AU 31 JUILLET 2021 »

## Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 28 JUIN 2021  
Affiché en Mairie le 28 JUIN 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 28 JUIN 2021  
Notifié le 28 JUIN 2021

3/3

